

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Aussonne (31840)

Réponses de Jean-Paul Bernes, au nom de la liste « 2020PacteCitoyen - Michel BEUILLE »

– le 13/03/2020 à 21:05 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Alors que la moyenne nationale est actuellement de 9 euros, la FUB (www.fub.fr) recommande un budget vélo entre 15 et 30 euros par an et par habitant.

Notre volonté est de créer un collectif qui prendrait en compte tous les problèmes liés aux pistes cyclables et en suivrait les évolutions. Les priorités résident :

- dans l'amélioration de la continuité des pistes intra-muros existantes et les compléments nécessaires
- dans la création d'une piste cyclable qui permettrait de relier le centre du bourg à la piste cyclable qui longe l'itinéraire à grand gabarit (RN224)
- et lorsque la voie de contournement du RD 902 sera effective, transformer le chemin de l'Enseigure en voie de déplacements doux (piste cyclable notamment)

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Ce comité rassemble l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, parents d'élèves, commerçants, PMR) et s'assure que le plan vélo adopté (voir mesure 1) est bien appliqué. En cas de blocage, il identifie des leviers pour lever ces derniers.

Le "collectif" sera constitué d'usagers réguliers (piétons, cyclistes, parents d'élèves, commerçants, ...) qui se réuniront régulièrement pour présenter l'avancement des actions engagées. Les points de blocage seront traités à part.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Avec le développement du vélo électrique et d'autres vélos spéciaux (cargo, pliants, vélomobiles...) parcourir des distances de 7 voir 15 kilomètres devient tout à fait envisageables à vélo... à condition de disposer d'infrastructures adaptées. Il est donc indispensable de penser le vélo au-delà de l'échelon communal.

Implication dans le réseau "Commute" .

Mise en oeuvre d'actions inter communales notamment avec les communes voisines de Seilh , Beauzelle, Cornebarrieu, Mondoville , Daux Merville.

Lors de la réalisation du réseau REV (Réseau Express Velo) , la demande sera faite pour que les travaux de la liaison par piste cyclable entre Seilh et Cornebarrieu passant par Aussonne soient engagés en parallèle.

Action n°4 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Pour des investissements moindres, la collectivité pourra se tourner vers la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Les coupures prioritaires pourront être identifiées en utilisant la cartographie des 400 000 points relevés grâce au baromètre "parlons-vélo" de la FUB : <https://carto.parlons-velo.fr/>

Des aires de co-voiturages doivent être implantées en périphérie de la commune. Des modes de transports collectifs et / ou en mode doux doivent y être associés . Des consignes à vélos sont à implanter à proximité de ces aires; l'idée étant que les personnes qui travaillent sur la plateforme aéroportuaire puissent laisser leur voiture sur ces aires et continuer leur trajet en vélo.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Idéalement précisez dans le commentaire si vous êtes prêts à nous aider à promouvoir cette possibilité dans le cadre de la prochaine loi de décentralisation.

Effectivement, le collectif pourra être en soutien de toute initiative qui favoriserait la sécurité des piétons et des cyclistes

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°6 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Ces derniers peuvent être financés avec le concours du programme Alvéole, voir <https://programme-alveole.com/>

Des aménagements seront à prévoir pour faciliter l'usage du vélo dans la vie de tous les jours . Des locaux peut-être pas, mais des racks à vélos et abris vis à vis de la pluie pourront être aménagés suivant les prescriptions et orientations qui pourront être prises par le collectif et fonction des aides éventuelles que nous pourrions obtenir.

Action n°7 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Il s'agit d'une mesure de la LOM (Loi d'orientation sur les mobilités).

Nous nous adapterons au mieux à la réglementation qui sera mise en place .

Promouvoir une culture vélo

Action n°8 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Pour en savoir plus, aller sur <https://programme-alveole.com/>

Des actions sont déjà engagées avec les structures extra scolaires et scolaires pour l'apprentissage de la sécurité en vélo. Implication des Policiers Municipaux dans cette démarche. Cette action sera maintenue dans le temps et éventuellement améliorée.

Action n°9 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

C'est le levier qui est le moins onéreux, cependant il est très efficace auprès d'une partie de la cible des politiques publiques en faveur du vélo, à condition de venir en complément des autres actions, plutôt que de s'y substituer.

Oui, dans la mesure du possible. Le fait de noter cette action obligera un maximum d'élus à se conforter à ce principe .

Action n°10 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Une charte de "Bien vivre à Aussonne" doit être élaborée rapidement. Cette action sera prise en considération dans cette charte et appliquée par les Policiers Municipaux.

Commentaires généraux

Je souhaite qu'un maximum d'actions soit engagées pour réduire l'insécurité lorsqu'on utilise le vélo , qu'on puisse sortir de la commune en toute sécurité sans risquer de se faire renverser (ce qui n'est pas le cas actuellement : ce risque permanent n'incite pas les aussonnais à se déplacer à vélo : voir les résultats de la consultation des cyclistes).

La pétition que j'ai réactivée pour une piste cyclable vers Cornebarrieu approche maintenant les 500 signatures.

L'état des lieux fait au travers du site "Parlons vélo" dénote une situation inacceptable à ce jour : nous nous devons d'améliorer cette situation et trouver tous les indicateurs au vert d'ici 5 ans.